



## COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 33

---

Réunion du Mercredi 10 Avril 2024 à 10 heures

---

Présidence : TERCIER Pierre

---

Présents : DELCROIX Laurent, LEFEBVRE Alain, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TORTAY Michel

---

Excusé : RAFAILLAC Jackie

---

Absent : CHASLE Pierre

---

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

---

### 1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 3 Avril 2024 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 2 – AMENDES ADMINISTRATIVES :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 10 Avril 2024

\*\*\*\*\*

### 3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

\*\*\*\*\*

### 4 – DEMANDE FEUILLE DE MATCH à la date du 10 avril 2024

 27770837 – U13 Féminin Division 1 – JOUE LES TOURS FCT 1 c/ GATINE CHOISILLES du 23 Mars 2024 (3<sup>ème</sup> rappel)

Les clubs doivent impérativement faire parvenir la feuille de match par mail au secrétariat du District **avant le mardi 16 avril dernier délai.**

La Commission rappelle l'article 12 des compléments des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire :

Pour les matches n'ayant pas pu utiliser la FMI :

- Les clubs évoluant en compétition(s) départementale (s) impriment leur feuille de match recto/verso en cas de match à domicile.
- Cette feuille de match est établie très lisiblement et comporte toutes les indications et signatures prévues.
- Le club recevant l'a fait parvenir, au secrétariat du District (le lundi avant 12h) :
- Par courrier électronique en scannant la feuille de match originale (recto-verso).
  - En cas de réserve ou de réclamation, la Commission concernée pourra réclamer la feuille de match originale par pli postal.
- Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".
- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

\*\*\*\*\*

## 5 – RENCONTRES NON DEROULEES et INTEMPERIES DU WEEK-END :

Les clubs doivent consulter les calendriers des équipes concernées sur le site internet (<https://indre-et-loire.ffs.fr/competitions/>) ou foot clubs afin de prendre connaissance des nouvelles dates de jeu fixées par la Commission.

\*\*\*\*\*

**La Commission fixe les dates des rencontres non déroulées suivantes :**

**Coupe U15 Indre et Loire :**

- ¼ de finale – SAINT CYR/LOIRE EB 1 c/ OUEST TOURANGEAU FC 1 (prévue le lundi 1<sup>er</sup> avril) est fixée le **Lundi 29 Avril 2024**.
- ½ Finale : VAL DE CHER 37 FC 1 c/ OUEST TOURANGEAU FC 1 ou SAINT CYR/LOIRE EB est fixée le **Mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024 à 15 heures**.

\*\*\*\*\*

**Départemental 4 Poule F – PERRUSSON ESC 1 c/ YZEURES PREUILLY US 2 du 31/03/2024**

- La Commission fixe la rencontre au **Mercredi 24 Avril 2024 à 20 heures sur les installations d'YZEURES/CREUSE**. Possibilité de modification de date avec accord des deux clubs en présence (demande sur footclubs).

\*\*\*\*\*

## 6 – MATCH ARRETE :

Match	26199950	
Date	7 Avril 2024	
Catégorie / Division / Poule	Seniors	Départemental 4 Poule C
Clubs en présence	VAL DE CHER 37 FC 2	TOURS DEPORTIVO ESPAGNOL 2

Match arrêté à la 60<sup>ème</sup> minute pour faits disciplinaires.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

\*\*\*\*\*

## 7 – REPRISE DES DOSSIERS - MATCH ARRETE :

Reprise du dossier

<b>Match</b>	<b>26309212</b>	
<b>Date</b>	<b>24 Mars 2024</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Seniors</b>	<b>Départemental 4 Poule E</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>GIZEUX EX 1</b>	<b>BOURGUEIL ES 2</b>

Match arrêté à la 45<sup>ème</sup> minute par l'arbitre de la rencontre.

Considérant le procès-verbal de la Commission de discipline en date du 28 Mars 2024, la Commission donne match à rejouer le **Dimanche 28 Avril 2024 en présence de 3 arbitres officiels et d'un délégué officiel à la charge des deux clubs.**

\*\*\*\*\*

## 8 – DOSSIER EN INSTANCE :

- U17 Départemental 1 (n° 27756911) – SAINT PIERRE DES CORPS 1 c/ VAL DE CHER 37 FC 1 (Commission départementale de Discipline)

\*\*\*\*\*

## 9 – RECAPITULATIF DES TIRAGES AU SORT DES COUPES DEPARTEMENTALES DU DISTRICT :

### Rappel des Règlements des Coupes :

👉 Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

👉 Les rencontres à compter des ¼ de finale doivent se dérouler au moins sur un **terrain de niveau 5** si une équipe concernée évolue **au minimum en championnat Départemental 2**. Dans ce cas, il appartient au club recevant de trouver un terrain homologué de niveau 5 dans les 48 heures qui suivent le tirage au sort, sinon le tirage sera inversé. La Commission donne la possibilité d'obtenir une dérogation de jouer sur un terrain classé 6 pour les ¼ de finale et ½ finales (formulaire à remplir et après avis favorable de la Commission sportive).

\*\*\*\*\*

### COUPE SENIORS



Groupama

#### 🏆 ¼ de Finale

##### MATCH A :

- à jouer le 1<sup>er</sup> Mai 2024 : JOUE PORTUGAIS US 1 c/ YZEURES-PREUILLY US 1

##### MATCH B :

- à jouer le 27 Avril 2024 : ST CYR/LOIRE EB 1 c/ CHAMBRAY FC 2

##### MATCH C :

- à jouer le 28 Avril 2024 : BOURGUEIL ES 1 c/ LE RICHELAI FOOT 1

##### MATCH D :

- à jouer le 28 Avril 2024 : DESCARTES SG 1 c/ OUEST TOURANGEAU FC 2

#### 🏆 ½ Finales : week-end du 19 Mai 2024

MATCH E : Vainqueur match n° D c/ Vainqueur match n° A

MATCH F : Vainqueur match n° C c/ Vainqueur match n° B

#### 🏆 Finale : week-end du 2 Juin 2024

Vainqueur match F c/ Vainqueur match E



\*\*\*\*\*

## COUPE SENIORS DU DISTRICT

### ¼ de Finale

#### MATCH 1 :

- à jouer le 1<sup>er</sup> Mai 2024 :
  - SAINT MARTIN LE BEAU 1 c/ RENAUDINE US 1
  - ou VAL DE VEUDE ES 1 (28/04) c/ SAINT MARTIN LE BEAU 1

#### MATCH 2 :

- à jouer le 12 Mai 2024 : VERETZ-AZAY-LARCAY FC 1 c/ VAL DE CISSE FC 1
- à jouer le 28 Avril 2024 : VERETZ-AZAY-LARCAY FC 1 c/ ou ETOILE VERTE FC 1 (10/04)

#### MATCH 3 :

- à jouer le 1<sup>er</sup> Mai 2024 : VAL DE BRENNE FC 1 c/ CHARGE ES 1 ou CHANCEAUX AS 1 (28/04)

#### MATCH 4 :

- à jouer le 1<sup>er</sup> Mai 2024 : LUYNES AS 1 c/ RICHE RACING 1 ou CHAMPIGNY US 1 (28/04)
- à jouer le 12 Mai 2024 : ou TOURS ASPO 1 (28/04) c/ RICHE RACING 1 ou CHAMPIGNY US 1 (28/04)



### ½ Finales : week-end du 19 Mai 2024

MATCH A : Vainqueur match n° 1 c/ Vainqueur match n° 2

MATCH B : Vainqueur match n° 4 c/ Vainqueur match n° 3

### Finale : week-end du 2 Juin 2024

Vainqueur match A c/ Vainqueur match B

\*\*\*\*\*

## COUPE SENIORS MARCEL BACOU

### ¼ de Finale

#### MATCH A :

- à jouer le 28 Avril 2024 : AVOINE O. CHINON CINAIS 3 c/ LA VILLE AUX DAMES ESVD 2

#### MATCH B :

- à jouer le 12 Mai 2024 : LOCHES AC 2 c/ AZAY CHEILLE SC 3

#### MATCH C :

- à jouer le 27 Avril 2024 : TOURS ACP 2 c/ MONTS AS 2

#### MATCH D :

- à jouer le 28 Avril 2024 : JOUE PORTUGAIS US 2 c/ ESVRES/INDRE 3
- à jouer le 12 Mai 2024 : JOUE PORTUGAIS US 2 c/ ou VERETZ-AZAY-LARCAY (24/04)



### ½ Finales : week-end du 19 Mai 2024

MATCH E : Vainqueur match n° D c/ Vainqueur match n° B

MATCH F : Vainqueur match n° C c/ Vainqueur match n° A

### Finale : week-end du 2 Juin 2024

Vainqueur match E c/ Vainqueur match F

\*\*\*\*\*

## 10 – COURRIELS :

### Club : US LOIRE ET VIGNES – courriel en date du 8 avril 2024

- La commission prend note du courriel.  
La Commission tient à souligner que l'arbitre officiel de la rencontre a parfaitement respecté les lois du jeu de plus une réserve technique sur la rencontre ne peut être formulée que par les clubs en présence sur la rencontre.

### M. AUDAX Anthony (joueur/dirigeant du club US Yzeures Preuilly - courriel en date du 8 avril 2024

- La commission prend note du courriel. Cependant, le courriel n'émanant pas de la boîte mail officiel du club, la commission ne peut donner suite.

### Commission Régionale Sportive en date du 8 avril 2024

- La Commission prend note de la notification concernant la rencontre suivante : Match Régional 2 Poule B du 6 avril 2024 – Joué Portugais US 1 c/ Eb Saint Cyr/Loire 1

### Ville de Tours - courriel en date du 2 avril 2024

- La Commission prend note des dates de fermetures estivales des terrains de la Vallée du Cher.

\*\*\*\*\*

#### FMI - RAPPELS

- en cas d'absence d'arbitre, le club recevant doit tout mettre en œuvre afin d'utiliser la FMI, - il faut clôturer la FMI,
- en cas de problème avec la FMI avant de la clôturer, les clubs doivent établir une feuille de match papier. L'équipe recevante a la charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB sur ordinateur.

#### Préparation des équipes :

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.

Ces actions doivent être réalisées :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

**En cas d'échec FMI avant, pendant ou après la rencontre (au moment de clôturer la FMI), chaque personne responsable de la tablette lors de cette rencontre (club recevant, club visiteur, arbitre et délégué) devra compléter avant le mercredi suivant la rencontre les éléments figurant dans le lien suivant :** <https://forms.gle/uWYRPjWdWn27zENx6>

\*\*\*\*\*

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football ([secretariat@indre-et-loire.fff.fr](mailto:secretariat@indre-et-loire.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 15 heures.

Prochaine réunion : **Mercredi 17 Avril 2024 à 10 heures**

**Pierre TERCIER**

Président de séance

**Laurent DELCROIX**

Secrétaire de séance